

Règlements des concours :

REGLEMENTS DU CONCOURS GAGS AMATEURS - JUSTE POUR RIRE, Inc.

1. Les participants peuvent participer en soumettant une Vidéo contenant un numéro humoristique original d'une durée totale maximale de 3 minutes, via le formulaire inclut au lien suivant - <http://www.justepourrire.com/contests/enter/1>. Toutes les inscriptions et vidéos deviennent la propriété de *Justepourrire.com inc*
2. Le numéro humoristique ne doit pas constituer une reproduction, une adaptation ou une traduction totale ou partielle de textes écrits ou conçus par une autre personne et utilisés sans son consentement. Le participant déclare et garantit à Justepourrire.com que la Vidéo soumise est une création originale, ne violera aucun droit d'auteur, ne constituera pas de libelle, de diffamation, d'atteinte à la vie privée ou à la réputation de quelque personne, physique ou morale que ce soit. Le participant s'engage à tenir indemne *Justepourrire.com* de tous dommages subit en relation avec lesdites garanties.
3. Le participant, en sa qualité d'auteur des Vidéos, mis en ligne dans le cadre du concours amateur autorise JustePourRire.com à :
 - Exploiter commercialement les Vidéos du Participant à titre non exclusif, pour toute la durée des droits d'auteur, telle qu'elle est ou sera prévue par la loi actuelle ou future, pour le monde entier.
 - Effectuer les modifications techniquement nécessaires à l'exercice des droits dans d'autres formats et procédés techniques, notamment aux fins de la conversion numérique, préalable à la mise en ligne des Vidéos, des fichiers transférés par le Participant. Les droits concédés comprennent :
 - Pour le droit de reproduction : Le droit de reproduire, sans limitation de nombre, tout ou partie des Vidéos, sur tout support connu ou inconnu, actuel ou futur, notamment support optique, numérique, papier, disque, réseau, disquette, électronique, DVD, CD, CDI, CD-ROM, Internet, Extranet, i-mode, Wap.... sans que cette liste ne soit limitative, JustePourRire.com se réservant la possibilité de reproduire tout ou partie des Vidéos pour les décliner pour d'autres services de communications électroniques ou audiovisuelles.
 - Pour le droit d'adaptation : Le droit d'adapter tout ou partie des Vidéos, sur tout support cité au présent article et sous tous formats de fichiers informatiques connus ou inconnus à ce jour, le droit de les assembler, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des oeuvres préexistantes ou à venir et sur tout support mentionné au présent article. Le droit d'adapter s'entend également du droit de traduire ou de modifier les Vidéos en tout ou partie, en toute langue et le droit de reproduire les traductions en résultant, sur tout support visé au présent article.
 - Pour le droit de représentation : Le droit de diffuser tout ou partie des Vidéos sur tout support, et par tout procédé ou moyen de communication quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tout réseau de télécommunication, Internet, Intranet, Extranet, Wap... sans que cette liste ne soit limitative, par tout moyen de télédiffusion, y compris par voie hertzienne, par câble ou satellite, en tout format, directement ou par l'intermédiaire d'un ou des tiers.
 - Le droit de distribution : La mise sur le marché à titre onéreux ou gratuit, y compris la location et le prix des Vidéos et de leur adaptation par tous procédés

et sur tout support, connu ou inconnu à ce jour et ce, quelque en soit la destination, pour tout public, sans limitation, ainsi que le droit de rétrocéder à des tiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, et notamment par cession, licence ou tout type de contrat, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés à titre temporaire ou définitif.

- Le droit de rétrocéder à des tiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, et notamment par une cession, licence, ou tout type de contrat, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitif.

La présente cession des droits de propriété intellectuelle n'a aucune contrepartie financière. JPR.com s'engage à mentionner l'identité du Participant, auteur de la Vidéo, ainsi que le titre de la Vidéo, dans la mesure où les conditions le lui permettent.

4. Parmi les Vidéos reçues, l'équipe éditoriale de JustePourRire.com ou ses représentants sélectionneront certains numéros pour les soumettre à un vote de la part des membres du site. Ce choix sera effectué périodiquement, pour aussi longtemps que le concours sera en vigueur, sans notification préalable aux participants.

5. Le/les créateurs du Vidéo ayant été sélectionné comme le préféré des membres du site ayant votés lors d'un appel au vote recevra \$500 ou deux billets pour assister à l'un des Galas du Festival Juste Pour Rire 2007, au choix de JustePourRire.com. Ce prix représente le prix total à partager entre tous les auteurs identifiés en tant que tel, lors de la soumission du Vidéo. La Vidéo sera de plus identifiée en qualité de "finaliste/concours amateur" sur le site.

6. A sa discrétion, JustePourRire.com organisera sur le site un vote entre "finalistes/concours amateurs" afin d'identifier la préférée parmi tous ceux reçus dans le cadre du concours. Le/les créateurs du Vidéo ayant été sélectionné comme la préférée des membres du site ayant votés lors d'un appel au vote ***recevra une invitation à se joindre à l'équipe de tournage des Gags, saison 2007, pour une journée, en qualité de réalisateur-associé, et participer à la réalisation du gag produit ce jour désigné.*** Le prix sera accepté comme tel et ne pourra être transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Le refus d'accepter un prix libère le *Justepourrire.com inc* de toute obligation reliée au prix.<>

7. Les décisions de l'équipe éditoriale de JustePourRire.com sont finales et sans appel.

8. Le concours amateur est ouvert à tous les membres du site JustePourRire.com. Le participant ayant soumis la Vidéo préférée doit consentir, si requis, à ce que son nom et/ou sa photo soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

9. Toute inscription est sujette à vérification par les organisateurs du concours. Les inscriptions incomplètes ou frauduleuses seront automatiquement rejetées et ne donneront pas droit à un prix. Le gagnant devra signer un document témoignant de son éligibilité au concours.

10. Le concours se termine le 30 Juin 2007.

11. Les règlements sont sujets à changements. Veuillez vérifier périodiquement cette page pour prendre connaissance de toute modifications.

Informations info@JustePourRire.com ou Concours Gags Amateurs @ JustePourRire.com Inc - 2101 St-Laurent, Montréal, Québec. Canada, H2X 2T5